

Les textes et les illustrations de cette rubrique historique sont protégés par l'article L-111-1 du code de la propriété intellectuelle, pour toute utilisation nous contacter.

© Studio Différemment





Un barrage contre la Garonne

Ci-dessous, les Moulins du Château vers 1890. Derrière, le pont Saint-Michel 1 (tout juste reconstruit après avoir été emporté par la crue de 1875) et le pont de halage de Tounis 2 terminé en 1864 en même temps que le quai de Tounis. Le surplus des eaux amenées par le « petit bras de la Garonne » (le canal d'arrivée) 3 se déverse dans le grand bras par la LE MOULIN DU CHÂTEAU-NARBONNAIS De la fin du XII^e siècle au milieu du XX^e siècle, ce fut l'un des deux grands moulins de Toulouse, au bout d'une longue chaussée qui a modifié le cours de la Garonne et empêché toute navigation à travers la ville.

QUI APPARTIENT LA GARONNE ? La question a beaucoup agité les tribunaux toulousains au début des années 1830. Partout en France, l'État avait peu à peu réussi au cours des siècles à se réserver

la propriété des fleuves. À Toulouse, il avait eu plus de mal. En aval du Pont-Neuf, l'abbaye bénédictine de la Daurade exerçait une « seigneurie » immémoriale sur le fleuve. La Révolution y avait mis fin. Restait l'amont : à partir

du bout nord de l'île de Tounis, par concession du comte de Toulouse, le Moulin du Château affirme être le maître de la Garonne. Depuis six siècles, il en a profité pour barrer le fleuve avec sa « paixera » (païchèro, mot occitan

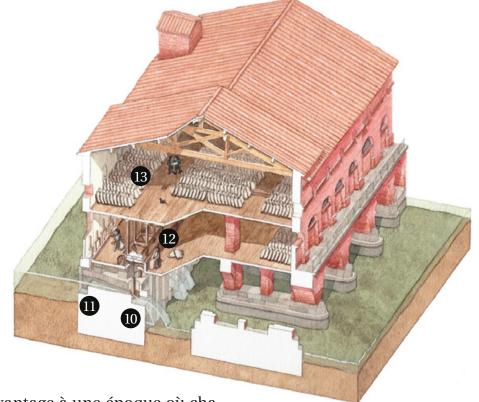


désignant la chaussée qui détourne l'eau vers le moulin). Une chaussée qui avait créé un second lit au fleuve. Qu'importe si ce dispositif empêche toute navigation à travers Toulouse et mécontente depuis longtemps les pêcheurs, privés des poissons trop facilement capturés lorsqu'ils passent à travers les ouvrages des meuniers.

Des meuniers qu'il ne faut pas s'imaginer avec bonnet et le visage barbouillé de farine. Non, à Toulouse, la meunerie est une distinction recherchée. Comme ceux du Bazacle à l'autre bout



tionnaires) du Moulin du Château sont membres du meilleur monde et ornés de « cette candeur antique et patriarcale qui n'a cessé de les distinguer pendant plus de six siècles ». Capitalistes avant la lettre, ils ont expérimenté dès le XIV^e siècle les plaisirs de la société par actions. Société où, en plus de bénéfices parfois conséquents, on perçoit en nature sa part de la farine moulue, un précieux



avantage à une époque où chacun fait son pain. Et où l'on n'est pas « du Château » pour rien : le roi (héritier du comte, qui habitait le Château Narbonnais) a été longtemps le premier actionnaire avec un septième du capital. Et lorsqu'un ancien capitoul, Berdoulat, a mené dans les années 1770 un long combat pour la destruction du Moulin, accusé de ruiner la batellerie sur la Garonne et, surtout, de rogner ses propriétés sur la rive droite, les pariers ont pu compter sur la compréhension du Parlement (siégeant au Château Narbonnais depuis le XVe siècle) qui a presque toujours tranché en leur faveur.

L'ARRIVÉE DU PREFET. Tout pourrait presque continuer comme avant si n'arrivait un préfet avec les coudées franches pour en découdre avec la haute société toulousaine. Nommé l'été 1830 par le nouveau roi Louis-Philippe, tout juste après la Révolution de Juillet, le préfet Barennes, un Bordelais pour ne rien arranger, s'installe dans une ville où on est resté partisan de Charles X. Après avoir changé presque tous les maires et hauts fonctionnaires du département, Barennes s'attaque au Moulin du Château : il demande aux pariers « le délaissement de toutes les îles et ramiers qui pourraient s'être formés dans le sein de la rivière » puisque « la Garonne, en amont comme en aval du Moulin du Château, est un grand fleuve dont la propriété appartient à l'État ». Le préfet joint sa plainte à celles d'autres mécontents : les Dames de la Visitation qui veulent garder le mur qu'elles ont construit au ras de la Garonnette, « quelques individus excités » qui protestent contre des travaux hydrauliques sur la rive gauche, le sieur Cassagne, pêcheur... La coalition est trop hétéroclite pour résister aux dizaines de parchemins plus ou moins antiques (dont les vénérables concessions comtales de 1182 et 1199) exhibés par les pariers. En 1835, les experts concluent en faveur du Moulin. Ce qui ne lui portera pas chance. La Garonne continue en effet de détruire les barrages alors que la farine devient un produit industriel fabriqué partout en masse. En 1902, ruinée, la vieille société par actions se fait racheter par la Ville de Toulouse qui loue les installations à des minotiers. Plusieurs fois, le bâtiment flambe. Le dernier incendie en 1940 condamne l'activité et personne ne protestera lorsque les démolisseurs raseront tout ce qui reste du Moulin des comtes et des rois en 1954 et transformeront la Garonnette en avenue.

À lire : « Les Moulins de Toulouse au Moyen Âge », Germain Sicard, Armand Colin 1953.

STUDIO ¶ IFFÉREMMENT

© Studio Différemment 2014 : Illustrations: Pierre-Xavier Grézaud, Claudia Ribot Rochel Texte : Jean de Saint Blanquat.

Ci-contre, coupe du Moulin au XIX^e siècle, avant la transformation en minoterie industrielle. Comme le Moulin du Bazacle et la plupart des moulins à eau occitans, le Moulin du Château fonctionne avec des roues horizontales 10. Ce sont celles-ci que fait tourner l'eau de la Garonne acheminée par les « coursiers » 11 (conduits en pente). En tournant, la roue actionne également la meule supérieure 12 à l'étage par l'intermédiaire de l'« arbre » prolongé par un « fer ». La meule supérieure écrase le grain contre la meule inférieure fixe. Le grain est versé par la trémie. Les sacs de farine 📵 sont en partie entreposés à l'étage au dessus.

Dessin de gauche : la Garonnette (5), canal de fuite par lequel les eaux sorties des coursiers du Moulin 6 rejoignent la Garonne entre l'île de Tounis 7 ancien quartier des tanneurs et des bouchers et le bas des hôtels du quartier de la Dalbade 8 Au début du XIX^e siècle, une importante fonderie de canons 9 a occupé l'ancien couvent des Clarisses.